



Commune de Val-de-Ruz



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

OUI à une centrale 144, et sans attendre!

Dans le canton de Neuchâtel, le système de réception des appels d'urgence 144 est clairement insatisfaisant. Les agents de la police neuchâteloise qui répondent au 144 possèdent, certes, une excellente formation dans leur domaine d'activité mais nous ne pouvons exiger d'eux qu'ils le soient aussi dans le domaine sanitaire. Ils prennent note des besoins de l'appelant avant d'interrompre la communication pour transmettre l'information à la centrale du SIS à Neuchâtel qui, à son tour, engage l'un des services ambulanciers du canton selon des critères purement géographiques, en fonction des frontières des districts, et non selon des critères de disponibilité, de gravité ou de délai de déplacement.

Lors de sa session d'avril 2013, soucieux de mettre un terme à ce système déficient, le Grand Conseil a accepté une modification de la loi de santé qui préconise la reprise rapide de l'ensemble des appels (urgences, hotline pédiatrique et médecine de garde) par la centrale 144 vaudoise, active depuis 20 ans, au bénéfice d'une large expérience, certifiée par l'Inter-association suisse de sauvetage (IAS), disposant d'opérateurs avec une solide formation sanitaire (ambulanciers diplômés ES ou infirmiers urgentistes) et supervisée par des médecins urgentistes. Les opérateurs du 144 vaudois sont aptes à réagir aux appels d'urgence de manière efficace, médicalement adéquate et appropriée. Ils procèdent à un tri selon le degré d'urgence, ils orientent le patient en fonction de ses besoins (médecin de garde, policlinique,...), ils prodiguent des conseils à l'appelant, ils ne sollicitent l'ambulance que si elle est médicalement nécessaire, le cas échéant ils coordonnent les éléments d'intervention tout en déterminant les moyens à engager. Au niveau suisse, cette collaboration intercantonale n'a rien d'innovant, la centrale *Schutz und Rettung* de la Ville de Zürich assurant déjà le 144 pour les cantons de Zürich, Schwyz et Schaffhouse, soit un bassin de 1,6 millions de personnes.

Actuellement, seule une collaboration avec la centrale 144 vaudoise permet, en six mois, d'obtenir des prestations de qualité et à moindre coût. Une solution locale mise en place dans la précipitation serait trop incertaine alors que le canton connaît une pénurie d'ambulanciers diplômés ES qu'il faudrait rapidement engager comme régulateurs au sein d'une structure non certifiée. De plus, la centrale vaudoise assurera une prise en charge professionnelle des appels liés à la hotline pédiatrique et à la médecine de garde, soit 85% des appels 144, ce que ne garantit pas une variante locale.

D'autre part, à l'exception du Val-de-Travers, les ambulanciers des SIS sont aussi sapeurs-pompiers. A la lecture du rapport du Conseil d'Etat, nos trois communes constatent avec satisfaction que des solutions techniques et organisationnelles existent pour maintenir cette polyvalence qui n'est dès lors aucunement menacée.

Nos 3 communes accordent leur soutien au 144 Vaud car il est :

- ✓ Garant de prestations de qualité en étant certifié IAS.
- ✓ Indépendant de tout service d'ambulances, au niveau de la gouvernance, et assure ainsi une régulation objective.
- Rapidement opérationnel et limite sans tarder les risques auxquels s'exposent actuellement les patients.
- ✓ Apte à fournir des prestations à moindre coût selon le principe de l'économicité.

Même si nos trois communes n'excluent pas de soutenir un projet local 118-144 dans un deuxième temps, elles constatent que seul le 144 Vaud répond sans tarder à ces quatre critères.

Cela signifie que, pour le patient, cette solution améliorera les délais d'intervention sanitaire, lui assurera de disposer de conseils par téléphone et lui garantira l'engagement de moyens appropriés à sa situation.

Pour les communes, cette solution assurera des prestations de qualité, permettra de rationaliser les moyens à engager par un tri plus efficace et offrira un précieux potentiel d'économies par une meilleure coordination des services ambulanciers du canton.

Pour toutes ces raisons, nos trois communes préconisent d'accepter cet objet, également soutenu par les autorités cantonales, l'association neuchâteloise des médecins de famille, la Société neuchâteloise de médecine, la Société neuchâteloise de pédiatrie, Hôpital neuchâtelois et des ambulanciers diplômés ES.

Un non le 24 novembre prochain et tout devrait être recommencé à zéro, avec un nouveau projet de modification législative au Grand Conseil qui prendra au moins deux ans pour une solution locale incertaine. Nos trois communes sont préoccupées, la situation actuelle est dangereuse pour les patients, seul un OUI le 24 novembre permettra d'y remédier rapidement.

Pour de plus amples renseignements :

- ✓ M. Thierry Michel, conseiller communal à Val-de-Travers, chef du dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique - ☎ 032 886 43 40 – 079 352 98 27
- ✓ M. François Cuche, conseiller communal à Val-de-Ruz, chef du dicastère société, sécurité, bâtiments et énergie - 2 032 886 56 12
- ✓ Mme Marlène Lanthemann, conseillère communale à Milvignes, cheffe des dicastères travaux publiques, sécurité et port - ☎ 032 886 49 49